

DEPARTEMENT DE
LA GIRONDE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

ARRONDISSEMENT
DE BORDEAUX
CANTON DE CENON

COMMUNE
DE FLOIRAC

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE FLOIRAC

Objet

Séance du 27 JUIN 2022

**Communication :
Présentation de la
démarche Ville
apaisée pour la mise
en place de la Ville à
30 en janvier 2023.**

Le Conseil Municipal dûment convoqué le 21 juin 2022 s'est réuni à 18 Heures sous la présidence de M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Maire de Floirac.

**LE NOMBRE DE
CONSEILLERS
MUNICIPAUX EN
EXERCICE EST DE :**

33

Etaient présents :

Alexandre BOURIGAULT, Nathalie LACUEY, Andrée COLLIN, Pascal CAVALIERE, Didier IGLESIAS, Hélène BARBOT, Jean-Michel MEYRE, Hervé DROILLARD, Nadine GRENOUILLEAU, Nathalie BIJOUX, Christophe BAGILET, Céline PROUHET, Vincent BUNEL, Olivier SAILHAN, Ahmed ASFOR, Muriel SOLA, Cédric JUIF, Monique FRENEL, Catherine ARNOLD, Jonathan SINSOU, Séverine CASTAGNET, Alexandre LEDOUX

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Jean-claude GALAN à Didier IGLESIAS - Martine CHEVAUCHERIE à Jean-Michel MEYRE
Régis DESCLAUX DE LESCAR à Hélène BARBOT - SABI Fatima à Andrée COLLIN
Nicole BONNAL à Pascal CAVALIERE - Josette DURLIN à Alexandre BOURIGAULT
Kamel MEHERZI à Nathalie LACUEY - Justine ADENIS à Christophe BAGILET
Nicolas CALT à Jonathan SINSOU - Patrick DANDY à Céline PROUHET

Mme Nathalie BIJOUX a été nommée secrétaire de séance

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'une étude relative au schéma de déplacements tous modes a été réalisée en 2020 pour la Ville de Floirac. L'objectif était d'avoir une vision prospective des mobilités à une échéance à moyen et long terme, en lien avec l'évolution globale de la Métropole.

Cette étude, livrée en juin 2021, a mis en avant le caractère prépondérant de l'usage de la voiture particulière à Floirac et la nécessité d'équilibrer cette façon de se déplacer avec les autres modes (piéton, 2 roues, transports en commun).

Dans cette perspective, la ville de Floirac a développé les actions ciblées suivantes :

- Elle a fait confirmer à Bordeaux Métropole ses engagements passés et en a négocié de nouveaux pour un développement massif des lignes de transport en commun (ligne pont à pont à haute fréquence sur la voie Eymet, prolongation d'une ligne à haute fréquence de la Gare Saint Jean vers le centre-Ville de Floirac puis le quartier Dravemont, étude de dédoublement de la liane 16, ...)
- Elle a programmé au travers du contrat de co-développement 2021-2023 avec Bordeaux Métropole, la mise en place de nouvelles voies cyclistes, intégrant notamment le réseau vélo à haut niveau de service métropolitain.
- Elle engage, au travers du Fonds d'Investissement Communal, un programme pluriannuel d'aménagement des voies destiné à rendre plus sécurisés et agréables les espaces publics aux piétons.
- Elle négocie avec Bordeaux Métropole l'étude de développement de parkings relais, en extrarocade, notamment aux abords des échangeurs 22 et 24, couplés avec des réseaux express métropolitains ou départementaux, pour absorber les flux de véhicules entrants depuis l'entre-deux-mers.
- Elle a enfin défini l'objectif d'apaisement de ses voies et espaces publics. Par exemple, des expérimentations de fermeture de voies ont été réalisées et confirmées devant le groupe scolaire Léon Blum, en lien avec les usagers. La mise en place de la Ville à 30 est un volet important de l'action de pacification des voies et espaces publics.

La Ville à 30 désigne la mise en place généralisée ou quasi-généralisée d'une limitation de vitesse à 30 km/h à tous les véhicules. Elle généralise également la mise en place des régimes de priorité à droite, notamment dans les zones résidentielles.

Encouragées par une résolution du Parlement européen de 2011, de nombreuses villes européennes se sont déjà engagées en faveur d'une limitation de la vitesse autorisée à 30 km/h. Parmi elles, Bègles, Lormont, Cenon, Berlin, Munich, Bruxelles, Copenhague, Bilbao, Zürich, Rotterdam, Amsterdam...

La Ville à 30 permet une cohabitation apaisée entre les différents usagers par la création d'espaces publics favorisant la convivialité et des déplacements faciles et sûrs en :

- Favorisant l'usage de la marche et du vélo,
- Répondant aux objectifs des politiques publiques : qualité de l'air, santé publique, renforcement du lien social, dynamisme économique...

L'impact sur la circulation de la Ville à 30 est plutôt favorable car la généralisation du 30 km/h favorise une circulation plus fluide en réduisant accélérations et décélérations. Les voitures se comportent dans la rue comme l'eau dans un tuyau. Un débit régulier évite les engorgements. L'impact sur la consommation de carburant est important.

Par ailleurs, les nuisances sonores baissent lorsque la vitesse est réduite (elles sont divisées par 2), même si le trafic est dense. La circulation étant plus fluide à 30 km/h, il y a moins de coups d'accélérateur et de frein, donc moins de décibels. La qualité des espaces publics en est directement améliorée.

Il a été fait le choix de consulter les usagers, au travers des conseils de quartiers, sur la démarche de Ville à 30 au cours du printemps 2022. Des discussions ont été établies dans chacun des 5 conseils, pour déterminer les voies qui devaient rester à 50 km/h.

Les avis se sont avérés cohérents d'un conseil de quartier à l'autre (conservation à 50 km/h des quais de la Souys et d'une partie de l'avenue François Mitterrand notamment).

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte, notamment ses articles 40 et 41 ;

Vu l'arrêté du 9 avril 2021 relatif à la modification de la signalisation routière ;

Le Conseil Municipal, après délibéré,

PREND ACTE de la mise en place de la Ville à 30 en janvier 2023.

Nombre de votants :
Suffrages exprimés :
Pour :
Contre :
Abstention :

POUR EXTRAIT CONFORME :
A la Mairie de FLOIRAC, le 28 juin 2022

Le Maire,
Jean-Jacques PUYOBRAU

